



Préavis locataire suite à bail de 1 an

Par **patex49**, le **02/01/2008** à **15:38**

Bonjour,

Pouvez-vous me renseigner sur les problèmes suivant:

1) Mon propriétaire m'a fait signer un bail de 1 an, sous prétexte qu'il pourrait éventuellement reprendre son appartement à la fin de ce bail.

Mais du fait que j'ai trouvé un nouveau logement pour le 1 mars 2008, je voudrais savoir si je peux lui donner 1 ou 2 mois de préavis au lieu 3. (j'ai lu que dans le cadre d'un bail de 1 an, le propriétaire pouvait donner 2 mois de préavis au lieu de 6, mais pour le locataire qu'en est-il?)

2) Je voudrais savoir si son bail est en règle car il n'a pas signalé le motif de la reprise dessus.

Merci de me renseigner.